

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
22 février 2001  
Français  
Original: arabe

---

**Lettres identiques datées du 20 février 2001, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 19 février 2001, qui vous est adressée par M. Mohammed Said Al-Sahaf, Ministre iraquien des affaires étrangères, dans laquelle il appelle votre attention sur l'agression caractérisée que les appareils des armées de l'air américaine et britannique mènent continuellement contre l'Iraq dans les zones d'exclusion aérienne illégitimes. Ces appareils ont effectué, au cours de la période allant du 7 au 15 février 2001, 291 sorties, 99 à partir de l'Arabie saoudite, 128 à partir du Koweït et 64 à partir de la Turquie.

Le Ministre réitère la condamnation par le Gouvernement iraquien de ces actes d'agression à l'encontre du territoire iraquien et impute la responsabilité de ces actes aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi qu'aux États qui fournissent un appui logistique aux fins de cette agression, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie. Le Ministre vous prie d'assumer les responsabilités qui vous incombent en vertu de la Charte en vue de faire cesser cette agression injustifiée et d'empêcher qu'elle ne se reproduise.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Mohammed A. **Al-Douri**

**Annexe aux lettres identiques datées du 20 février 2001, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais porter à votre attention le fait que les appareils des armées de l'air américaine et britannique, partant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué leurs violations de l'espace aérien de la République d'Iraq, effectuant, au cours de la période du 7 au 15 février 2001, 291 sorties, 99 à partir de l'Arabie saoudite, 128 à partir du Koweït et 64 à partir de la Turquie, comme précisé ci-après :

1. *Région nord* : 64 sorties effectuées à une vitesse de 720 à 780 km/h et à une altitude de 6 000 à 12 000 mètres, comme indiqué ci-après :

a) Le 11 février 2001, à 11 h 15, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B provenant de l'espace aérien turc ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord. Ces appareils ont effectué 16 sorties en provenance de l'espace aérien turc, en bénéficiant de l'appui d'un avion de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Les appareils en question ont survolé les régions de Zakho, Dahouk, Mossoul, Amadiya, Aqra, Tell Afar, Rawandouz et Baïbo. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 14 h 50.

b) Le 12 février 2001, à 11 h 35, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15 et F-16 provenant de l'espace aérien turc ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord. Ces appareils ont effectué 14 sorties en provenance de l'espace aérien turc, en bénéficiant de l'appui d'un avion de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Les appareils en question ont survolé les régions de Zakho, Dahouk, Aïn Zala, Tell Afar, Mossoul, Amadiya, Aqra, Sinjar et Erbil. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 14 h 10.

c) Le 13 février 2001, à 11 h 30, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B provenant de l'espace aérien turc ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord. Ces appareils ont effectué 16 sorties en provenance de l'espace aérien turc, en bénéficiant de l'appui d'un avion de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Les appareils en question ont survolé les régions de Dahouk, Amadiya, Erbil, Mossoul, Aqra, Tell Afar et Aïn Zala. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 15 heures.

d) Le 15 février 2001, à 11 h 45, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B provenant de l'espace aérien turc ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord. Ces appareils ont effectué 18 sorties en provenance de l'espace aérien turc, en bénéficiant de l'appui d'un avion de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Les appareils en question ont survolé les régions de Mossoul, Erbil, Dahouk, Tell Afar, Aïn Zala, Rawandouz, Baïbo, Zakho et Amadiya. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 14 h 30.

2. *Région sud* : 227 sorties effectuées à une vitesse de 720 à 780 km/h et à une altitude de 9 000 à 13 000 mètres, comme indiqué ci-après :

a) Le 7 février 2001, à 9 h 40, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ces appareils ont effectué 19 sorties, 12 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de type AWACS volant à l'intérieur du territoire saoudien et 9 en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un appareil de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur du territoire koweïtien. Les appareils en question ont survolé les régions de Bassorah, Nassiriya, Qorna, Amara, Samaoua, Diouaniya, Qal'at Salih, Lassaf, Achbija, Chinafiya et Joulaïba. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 10 h 55.

b) Le 8 février 2001, à 10 h 25, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-18, Tornado et EA-6B provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ces appareils ont effectué 36 sorties, 10 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de type AWACS volant à l'intérieur du territoire saoudien, et 26 en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un appareil de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur du territoire koweïtien. Les appareils en question ont survolé les régions de 'Oumm Qasr, Artaoui, Joulaïba, Bassorah, Qorna, Nassiriya, Bassiya, Salmane, Samaoua, Chatra, Chinafiya, Lassaf, Taqtaqana, Najaf, Oukhaïdir, Diouaniya, Afak, Hayy, Qala'at Salih, Imara et Kout. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 14 h 40.

c) Le 9 février 2001, à 10 h 50, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-18, Tornado et EA-6B provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ces appareils ont effectué 35 sorties, 18 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de type AWACS volant à l'intérieur du territoire saoudien et 17 en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un appareil de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur du territoire koweïtien. Les appareils en question ont survolé les régions de Bassorah, Bassiya, Salmane, Rifa'i, Chatra, Roumaïtha, Samaoua, Qala'at Salih, Qorna, Chinafiya, Nassiriya, Joulaïba, Hayy, Kout et Kerbela. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 21 h 25.

d) Le 11 février 2001, à 7 h 50, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-18, Tornado et EA-6B provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ces appareils ont effectué 26 sorties, 12 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de type AWACS volant à l'intérieur du territoire saoudien, et 14 en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un appareil de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur du territoire koweïtien. Les appareils en question ont survolé les régions de Samaoua, Najaf, Hayy, Afak, Ali al-Gharbi, Imara, Diouaniya, 'Oumm Qasr, Bassorah, Ma'aniya et Salmane. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 10 h 30.

e) Le 12 février 2001, à 9 h 55, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16 et F-18 provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ces appareils ont effectué 38 sorties, 20 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de type AWACS volant à l'intérieur du territoire saoudien, et 18 en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un appareil de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur du territoire koweïtien. Les appareils en question ont survolé les régions de Achbija, Bassiya, Lassaf, Joulaïba, Salmane, Nassiriya, Bassorah, Roumaïtha, Qal'at Soukkar, Noukhaïb, Hayy, Afak, Imara, Hachimiya, Taqtaqana, Chinafiya, Diouaniya et Qorna. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 12 h 25.

f) Le 13 février 2001, à 8 h 05, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ces appareils ont effectué 27 sorties, 9 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de type AWACS volant à l'intérieur du territoire saoudien, et 18 en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un appareil de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur du territoire koweïtien. Les appareils en question ont survolé les régions de Bassorah, 'Oumm Qasr, Fao, Artaoui, Nassiriya, Samaoua, Chinafiya, Lassaf, Achbija, Kerbelâ, Najaf, Qal'at Soukkar, Qal'at Salih, Salmane et Noukhaïb. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 22 h 25.

g) Le 15 février 2001, à 13 heures, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ces appareils ont effectué 46 sorties, 20 en provenance de l'espace aérien saoudien, en bénéficiant de l'appui d'un avion de type AWACS volant à l'intérieur du territoire saoudien, et 26 en provenance de l'espace aérien koweïtien, en bénéficiant de l'appui d'un appareil de détection et de contrôle de type E2-C volant à l'intérieur du territoire koweïtien. Les appareils en question ont survolé les régions de Bassorah, Qorna, Nassiriya, Samaoua, Diouaniya, Qal'at Salih, Najaf, Hayy, Afak, Taqtaqana, Nou'maniya, Lassaf et Artaoui. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 15 h 45.

Cette agression reflète la poursuite du comportement hostile des États-Unis et du Royaume-Uni à l'égard de l'Iraq et constitue, de 1992 à ce jour, une politique visant délibérément à porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq ainsi qu'à frapper systématiquement et délibérément sa population, ses infrastructures et ses installations civiles. Cette politique est réaffirmée par les déclarations répétées des responsables américains et britanniques.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les deux zones dites d'exclusion aérienne que les États-Unis et le Royaume-Uni ont imposées par une décision unilatérale dénuée de tout fondement juridique et de toute légitimité, comme il rejette tout ce qui pourrait découler de cette décision illégale, en particulier les prétextes et les justifications futiles que ces pays invoquent pour justifier leur agression militaire contre notre pays.

Par l'appui logistique qu'ils apportent aux Américains et aux Britanniques, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie se sont faits complices à part entière de l'agression contre l'Iraq et ils sont donc, en vertu du droit international, pleinement responsables, notamment de la compensation pour les dommages et pertes humaines et matérielles découlant de ces pratiques inhumaines.

Le Gouvernement de la République d'Iraq réitère l'appel qu'il a lancé à ces États qui participent à l'agression pour qu'ils mettent un terme à ces actes qui n'ont aucune légitimité internationale, qui constituent des violations de la souveraineté de l'Iraq, mettent gravement en danger sa sécurité et son intégrité et menacent directement la paix et la sécurité internationales.

Le Gouvernement de la République d'Iraq, tout en condamnant ces actes d'agression contre des objectifs et des installations civils irakiens, vous demande instamment de vous acquitter des obligations qui sont les vôtres en matière de paix et de sécurité internationales en intervenant auprès des Gouvernements des États en question pour leur faire mettre définitivement un terme à leur agression continue injustifiée contre un État souverain indépendant.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République d'Iraq  
(Signé) Mohammed Said **Al-Sahaf**

---